



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public**  
**de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

## **Syndicat du Val-de-Marne**

### **Conseil de l'ESPE du 20 septembre :**

**La FNEC-FP FO Créteil obtient que les responsables de l'ESPE et du Rectorat se prononcent pour la mise en place d'un « jury-balai » afin de permettre que les stagiaires prorogés puissent obtenir leur master et être titularisés avant le 31 décembre 2018 et ne soient pas contraints d'effectuer une année complète de stage, comme cela était initialement prévu !**

**L'élue de la FNEC-FP FO a posé les questions diverses suivantes (après avoir fait la déclaration qui figure au verso) :**

#### **☞ Demande de mise en place d'un "jury balai" pour permettre aux EFS prorogés de finaliser leur master à la fin du premier trimestre :**

L'EFS élue FO au conseil a expliqué que les EFS prorogés avaient été jugés aptes par leur employeur à exercer leur métier de professeur et que le seul obstacle à leur titularisation étant l'obtention du master. Il était donc légitime que leur mi-temps de formation soit entièrement consacré à la validation du master ou/et des UE non validées. Il serait profitable pour tous qu'un « jury-balai » permette aux EFS qui le souhaitent d'obtenir leur master à la fin du premier semestre.

La représentante du Recteur a répondu que du point de vue de l'employeur, il était possible de titulariser les EFS prorogés en cours d'année s'ils obtenaient leur master.

La présidente du conseil a demandé aux représentants de l'université s'il était possible de mettre en place des jurys de mémoire et de master à la fin du premier semestre, ceux-ci ont expliqué que c'était possible, la seule difficulté pouvait être la validation d'unité d'enseignement du second semestre, au premier semestre.

La présidente du conseil a conclu qu'elle y était favorable à condition que les EFS soient effectivement prêts à la fin du premier semestre.

**Pour FO, rien ne doit s'opposer à la mise en place de ce jury à la fin de ce semestre !**

#### **☞ Demande d'arrêt de la localisation de cours ou de formations sur deux sites différents lors de la même journée :**

L'élue a FNEC-FP FO a expliqué qu'elle avait été contactée par des EFS du site de Bonneuil qui les 12 et 19 septembre avaient dû se rendre sur le temps de leur pause méridienne de Torcy à Bonneuil ou inversement. Elle a demandé que ces pratiques source d'un surcroît de fatigue pour les EFS s'arrêtent.

La Directrice du site de l'ESPE de Bonneuil a répondu que c'était exceptionnel et que cela ne se reproduirait plus.

La Directrice académique de l'ESPE a précisé que seuls les étudiants dont l'option de recherche était située sur un autre site seraient amenés à changer de site sur le temps de la pause méridienne.

**Restons vigilants, nous contacter en cas de non-respect de ces annonces !**

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public,**  
**de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29 - email : [94snudifo@gmail.com](mailto:94snudifo@gmail.com) - internet : [snudifo94.fr](http://snudifo94.fr) -  snudifo94

## Elections du prochain conseil de l'ESPE

Les élections des nouveaux membres du conseil de l'ESPE auront lieu sur deux jours à la mi-octobre. Il sera déterminant pour faire aboutir les revendications des EFS que les syndicats FO disposent de plusieurs élus dans le nouveau conseil (rappelons que le SNUDI-FO 94 est le premier syndicat des PE dans le département et dispose de 5 élus titulaires en CAPD.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez être candidat pour défendre vos droits !

**RAPPEL : mercredi 26 septembre à partir de 8H les EFS en M2 pourront s'inscrire en ligne pour leur option de recherche.**

**Nous appelons tous ceux qui n'obtiendront pas l'option demandée à nous contacter, nous les accompagnerons auprès de la direction de l'ESPE pour trouver une solution.**

### Déclaration préalable de l'EFS élue FO au Conseil de l'ESPE de Créteil du 20/09/2018

« Mesdames, Messieurs,

*En ce début d'année, il nous semble important de faire le bilan de l'année scolaire précédente afin d'améliorer l'année de stage*

*des EFS.*

*Tout d'abord nous ne pouvons que déplorer une nouvelle fois que l'addition du nombre de démissions, de licenciements, de prorogés, de renouvelés et de prolongés dépasse les 20%. Améliorer véritablement la formation exigerait notamment que les EFS ne prennent pas en charge une classe en responsabilité dès le début de l'année, en alternance.*

*Rappelons cependant quelques revendications des EFS qui permettraient d'améliorer la situation :*

- *des affectations qui prennent en compte le lieu d'habitation et la situation familiale*
- *un master et un mémoire "professionnalisant et allégés"*

*Une formation cohérente pour les stagiaires :*

- *d'avantage de stages d'observation sur le terrain notamment pour les DU qui n'ont pas besoin d'un nouveau diplôme universitaire pour être titularisés mais d'une formation professionnelle adaptée à leurs besoins*
- *la possibilité de continuer son mémoire en M2 en reprenant son sujet de M1 quelle que soit son académie d'origine si l'EFS le souhaite sinon pour un mémoire allégé*
- *la possibilité de compenser l'UE de langue*

*Une véritable bienveillance à l'égard des EFS. Une visite doit se conclure par des conseils visant à améliorer leur pratique pédagogique et non à être dévalorisés.*

*Une véritable cession de rattrapage fin août pour les EFS n'ayant pas obtenu leur master fin juin.*

*Ces revendications ne sont pas nouvelles, mais elles restent d'actualité, nous reviendrons lors des questions diverses sur la question du jury balai pour les EFS prorogés et des déplacements déraisonnables imposés aux stagiaires (et aux formateurs !) sur le temps de la pause méridienne.*


*Merci de votre attention. »*

**Pour défendre vos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaire de l'Etat syndiquez-vous au SNUDI-FO 94 :**

**Offre spéciale 50 euros pour l'année prolongée jusqu'au 30 septembre (bulletin d'adhésion joint)**

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29 - email : [94snudifo@gmail.com](mailto:94snudifo@gmail.com) - internet : [snudifo94.fr](http://snudifo94.fr) -  [snudifo94](https://www.facebook.com/snudifo94)